

Municipalité de Saint-Agapit



1080, avenue Bergeron
Saint-Agapit (Québec) G0S 1Z0

AVIS DE PUBLICATION ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement N° 453-07-18 modifiant le règlement de zonage numéro 251-11-07 afin d'autoriser les habitations unifamiliales jumelées et les projets intégrés dans la zone R-82.

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 9 juillet 2018 le conseil a adopté le premier projet de règlement suivant :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 453-07-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 251-11-07 AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS UNIFAMILIALES JUMELÉES ET LES PROJETS INTÉGRÉS DANS LA ZONE R-82.

1. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 1 octobre 2018, à 19 h 30, au bureau municipal au 1080, avenue Bergeron à Saint-Agapit. Au cours de cette assemblée publique, la personne désignée par le conseil municipal expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
2. Le résumé du projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, situé au 1080, avenue Bergeron aux heures normales de bureau.
3. Le projet de règlement no. 453-07-18 contient des dispositions propres à un règlement d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
4. L'illustration de la zone spécifiquement touchée par les modifications proposées ainsi que les zones adjacentes peut être consultée au bureau municipal, aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Agapit, le 20 juillet 2018

Claude Fortin

Directeur général par intérim